



## **RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE SURVEILLANCE DU PERP PLAN RETRAITE REVENUS**

*établi à partir des informations fournies par l'assureur en application de l'article L144-2-III du Code des assurances*

Le PERP Plan Retraite Revenus est un contrat d'assurance sur la vie multisupport à capital différé converti en rente souscrit par le groupement d'épargne retraite populaire de l'Association de Retraite Populaire Individuelle (ARPI) auprès des Assurances du Crédit Mutuel VIE SA.

ARPI a la qualité, d'une part, d'association souscriptrice de contrats collectifs d'assurance conformément aux articles L141-7 et R141-1 du Code des assurances, au titre de laquelle l'association peut notamment souscrire des plans d'épargne retraite individuels (PER) en application des article L224-1 et R224-14 et suivants du Code monétaire et financier, et d'autre part, la qualité de Groupement d'Épargne Retraite Populaire (GERP), lui permettant de souscrire des plans d'épargne retraite populaire (PERP) conformément aux articles L144-2 et R144-4 et suivants du Code des assurances.

ARPI veille aux intérêts de ses adhérents dans la conception, la tarification et la gestion en toute transparence des solutions d'assurance qu'elle propose.

L'association s'attache notamment à négocier avec les assureurs les aménagements qui lui paraissent nécessaires pour adapter ses contrats aux nouvelles attentes de ses adhérents, ainsi qu'aux évolutions de la législation et de la réglementation.

Le comité de surveillance du PERP Plan Retraite Revenus, institué au sein d'ARPI, veille à la bonne exécution du contrat par l'entreprise d'assurance et à la représentation des intérêts des adhérents.

Le présent document est établi par le comité de surveillance à partir des informations fournies par l'assureur.

Au 30 avril 2025, le comité de surveillance du PERP Plan Retraite Revenus se compose comme suit :

- Monsieur Jean-Marie WOLFF, Président,
- Monsieur Daniel GOLDER, Chargé de l'examen des comptes du plan,
- Monsieur Claude BASCH,
- Madame Anne-Claire GROSS,
- Madame Laurence LAMBERT,
- Madame Corinne PRISTOV-CORON,
- Monsieur Jean-Luc ZIMMERMANN.

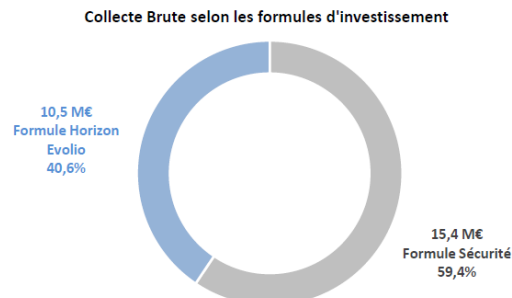
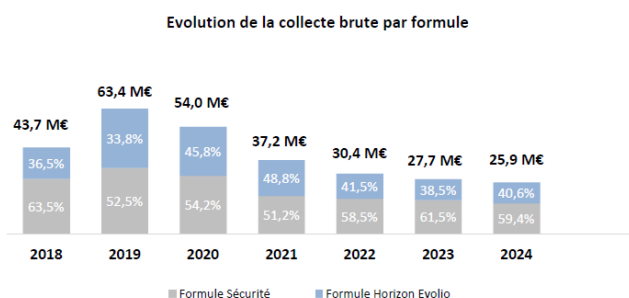
Au 31 décembre 2024, le nombre de contrats en stock s'élève à 51 258, en baisse de 4,8 % par rapport au 31 décembre 2023 :

|                          | Nombre de contrats    |                                | Provisions mathématiques |                                | Age moyen             |
|--------------------------|-----------------------|--------------------------------|--------------------------|--------------------------------|-----------------------|
|                          | Données au 31/12/2024 | Evolution depuis le 31/12/2023 | Données au 31/12/2024    | Evolution depuis le 31/12/2023 | Données au 31/12/2024 |
| <b>Total</b>             | <b>51 258</b>         | <b>-4,8%</b>                   | <b>569,4 M€</b>          | <b>+2,7%</b>                   |                       |
| En Phase de constitution | 49 186                | -5,0%                          | 506,1 M€                 | +2,9%                          | 53,5 ans              |
| En Phase de liquidation  | 2 072                 | +1,2%                          | 63,3 M€                  | +1,5%                          | 70,7 ans              |

Les prestations s'élèvent à 37 millions d'euros (+7,9 % par rapport au 31 décembre 2023).

À 25,9 millions d'euros, la collecte brute baisse de 6,5 % par rapport au 31 décembre 2023 (dont 13,1 % en unités de comptes) :

|                | Total   | Evolution 2024/2023 | Formule Sécurité | Formule Horizon Evolio |
|----------------|---------|---------------------|------------------|------------------------|
| Collecte brute | 25,9 M€ | -6,5%               | 15,4 M€          | 10,5 M€                |
| Euro           | 22,5 M€ | -6,5%               | 15,4 M€          | 7,1 M€                 |
| UC             | 3,4 M€  | -6,1%               |                  | 3,4 M€                 |
| Part en UC     | 13,1%   |                     | 0,0%             | 32,4%                  |



Concernant les éléments financiers :

- Le montant des actifs s'élève, en prix de revient, à 521,6 millions d'euros,
- Le montant des plus-values latentes est de +11,6 millions d'euros contre +11,5 millions d'euros au 31/12/2023.

Concernant les frais prélevés au titre du plan, il s'agit :

- Des frais à l'entrée,
- Des frais sur encours,
- Des frais de gestion des rentes.

|       | Chgt à l'entrée (chargements) | Chgt sur encours Supports € + UC | Chgt de gest. des rentes | Frais prélevés |
|-------|-------------------------------|----------------------------------|--------------------------|----------------|
| 2 023 | 470,6 K€                      | 5 378,3 K€                       | 376,5 K€                 | 6 225,4 K€     |
| 2 024 | 414,3 K€                      | 5 530,9 K€                       | 396,9 K€                 | 6 342,1 K€     |

Conformément aux conditions générales du contrat, les résultats techniques et financiers ont été intégralement affectés aux assurés.

Aucune opération relative à la promotion du plan n'a été faite en 2024.

11 réclamations ont été traitées. Les motifs des réclamations sont concentrés principalement sur les cas de gestion du contrat (3) et de résiliation/renonciation (8).

Aucun changement en cours d'exercice n'a eu lieu.